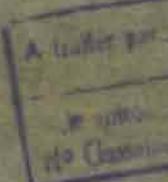


MINAMI Joseph

Docteur en Droit

B.P. 770.

KIGALI



ORTLN

Kigali, le 13 avril 1962

*Plan J. M.  
PKM*

112/692/Asst./02

*cl*

*25.4.62  
7.16.5/62*

Honneur le Directeur de l'ORTLN.

Concernant l'annulation de Bikini.

Honneur le Directeur,

Je vous prie de verser au compte du Syndicat d'initiative de Gisenyi, n° 3CH 70.350, à Gisenyi le montant de 3.127.918 Frw., repris dans votre entierie n° ORTFN/01/036 du 5/1/1962.

Veuillez considérer la présente, dès le vernement, comme décharge totale relative à toutes réclamations passées et futures du dit Syndicat d'initiative de Gisenyi concernant les lieux litigieux à l'encontre de votre établissement.

Pour le Syndicat d'initiative de Gisenyi.

- Coll. - Excellence, Honneur le Président ✓

*MINAMI Joseph.*

de la République

- Kigali.

- Ministre des Finances

*Kigali.*

- Ministre du Plan

*Kigali.*

- Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement

*Kigali.*

G. Le S

- Ministre des Affaires Etrangères et de la  
Coopération.

Kemali.

- Ministre de la Justice.

Kemali.

- Préfet de Préfecture

Ganavi.